

DELIBERATION CFVU 020-2019

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers ;

Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la formation et de la vie universitaire le 18 février 2019.

Objet de la délibération : Modification du D.U. « Sciences criminelles » - Faculté de Droit, Economie, Gestion

La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 4 mars 2019 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

La modification du D.U. « Sciences criminelles » est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 21 voix pour, 4 contre et 1 abstention.

Fait à Angers, le 4 mars 2019

Sabine MALLET

*Vice-présidente Formation et vie universitaire
de l'Université d'Angers*



La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché et mis en ligne le : 13 mars 2019

Diplôme d'université

DU DE SCIENCES CRIMINELLES (DUSC)

L'intitulé est obligatoirement différent de l'intitulé d'un diplôme national existant (DES - DESC - CAPACITE)

- DIPLÔME D'UNIVERSITÉ**
- DIPLÔME INTER-UNIVERSITAIRE**
- CERTIFICAT D'UNIVERSITÉ**
- ATTESTATION UNIVERSITAIRE**

- Création**
- Renouvellement**
- Modification**
- Suppression**

Le diplôme fera l'objet d'un renouvellement tous les 5 ans, à compter de sa date de validation par le CA.

Avis du Bureau FCS		En date du :
Avis du Conseil d'UFR		En date du : 29 janvier 2019
Avis du CEVU		En date du :
Avis du CA		En date du :

Reçu aux services centraux le

Identification

I COMPOSANTE DE RATTACHEMENT

UFR : Faculté de droit, d'économie et de gestion.

Contact : Christine Séché
Téléphone : 02.41.96.21.12
E-mail christine.seche@univ-angers.fr

I COMPOSANTE ASSOCIEE : AUCUNE

I AUTRE UNIVERSITE CONCERNEE (DEMANDE DE CO-HABILITATION) : AUCUNE

Nommer les universités partenaires et préciser si elles ont un rôle particulier, notamment l'université coordinatrice dans le cadre d'un DIU.

I PARTENARIAT ET CO-ORGANISATION (EVENTUELLEMENT, EN LIEN AVEC UN CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT) :

Partenaires (un protocole ou une convention* vient matérialiser la contribution, la commande, les engagements et rôles respectifs) :	
Soutiens (une lettre vient confirmer l'intérêt porté à la formation, éventuellement la volonté d'accueillir des stagiaires, de favoriser l'inscription et/ou l'insertion professionnelle de publics parmi ceux attendus...) :	
Institutions les plus concernées sur le territoire par la formation :	Ecole nationale de la magistrature (formation inscrite au catalogue de la formation continue des magistrats pour un magistrat par année universitaire). Ordre des avocats de la Cour d'appel d'Angers (formation validée au titre de la formation continue des avocats).

I MODE D'ORGANISATION ADOPTE POUR LES DIU : NON CONCERNE

un groupe dans chaque site universitaire	
un groupe, plusieurs sites d'enseignement, plusieurs sites d'inscription	
un groupe, plusieurs sites d'enseignement, un site d'inscription	

I ENSEIGNANTS RESPONSABLES (POUR CHAQUE UNIVERSITE POUR LES DIU) :

Le responsable pédagogique est impérativement un enseignant universitaire ou hospitalo-universitaire. Pour les DIU précisez s'il y a un coordinateur.

NOM et Fonction	Université de rattachement	Statut	Téléphone	E mail
Caroline DUPARC Fonction : co-responsable pédagogique	Faculté de droit, d'économie et de gestion	Maître de conférences - HDR	06.74.19.30.44	caroline_duparc@yahoo.fr
Lionel ASCENSI Fonction : co-responsable pédagogique	Faculté de droit, d'économie et de gestion	Magistrat (conseiller référendaire à la Cour de cassation) et Maître de conférences associé	06.60.04.95.33	lionel.ascensi@gmail.com

I DATE D'OUVERTURE

Année Universitaire : 2018-2019

Début des cours : novembre

I LIEU DES ENSEIGNEMENTS SI DIU

I CONTACTS ADMINISTRATIFS

Université	Chargé de développement (Nom, mail, tél)	Assistant Administratif (Nom, mail, tél)
Angers	Christelle BOULICAUT / christelle.boulicaud@univ-angers.fr	Stéphanie DANION / stephanie.danion@univ-angers.fr

Contexte / Opportunité / Originalité

Préciser les raisons pour lesquelles vous souhaitez créer ou modifier cette formation (Directive référencée du Ministère, étude de besoins des professionnels...)

Historique :

Le projet de création du diplôme est né de la collaboration, à la Faculté de droit, d'économie et de gestion d'Angers de Caroline DUPARC, maître de conférences - HDR en droit privé et sciences criminelles, et Lionel ASCENSI, magistrat, exerçant actuellement les fonctions de conseiller référendaire à la chambre criminelle de la Cour de cassation, et maître de conférences associé. En charge des enseignements de droit pénal à la Faculté de droit, d'économie et de gestion, ils ont fait le constat de la nécessité de proposer aux étudiants et aux professionnels un enseignement complémentaire à celui habituellement proposé à l'Université en matière pénale, afin de répondre aux besoins rencontrés par les professionnels intervenant en ce domaine.

Contexte :

L'objectif du diplôme consiste à apporter à l'ensemble des professionnels susceptibles d'exercer leur activité en matière pénale, ainsi qu'aux étudiants se destinant à l'exercice de ces professions, une connaissance du phénomène criminel historique, juridique, psychiatrique, psychologique, médicale et scientifique, dans le but de mieux définir et comprendre ce phénomène, ainsi que les réponses que lui apporte le corps social.

Cette connaissance transversale du phénomène criminel apparaît en effet indispensable à l'exercice de l'ensemble des professions intervenant en matière pénale (magistrats, avocats, fonctionnaires de la protection de la jeunesse et de l'administration pénitentiaire, fonctionnaires de la police nationale et militaires de la gendarmerie nationale, médecins, psychologues, experts judiciaires...) pour leur permettre, d'une part de situer leur action dans le cadre global de la réponse du corps social au phénomène criminel, d'autre part d'interagir plus utilement avec les autres professionnels.

Opportunité :

Le diplôme se distingue par le fait que l'ensemble de la formation est assurée sous la forme de l'e-learning. Il sera toutefois organisé, en partenariat avec le Centre de recherches Jean Bodin, une journée d'études sur un sujet de sciences criminelles, laquelle donnera lieu à une publication.

Ce choix est guidé par le souci de permettre aux professionnels et aux étudiants de suivre la formation d'une manière compatible avec leurs autres activités, ainsi que de proposer la formation sans condition de proximité géographique avec l'Université d'Angers.

La méthode de l'e-learning permet également d'avoir recours à des intervenants dont l'expertise est reconnue nationalement dans leur domaine de compétence, alors même que des considérations géographiques ne leur permettraient pas d'être présents à Angers.

Elle permet enfin de réduire le coût de la formation.

Partenariat : non concerné

Éléments de suivi si Renouvellement/Modification

I STATISTIQUES : NON CONCERNE

	2018/2019		2019/2020		2020/2021	
	Inscrits	Diplômés	Inscrits	Diplômés	Inscrits	Diplômés
Formation Continue	11					
Formation Initiale	32					

I CREATION DU DIPLOME ET MODIFICATIONS

	CREATION	RENOUVELLEMENT ou MODIFICATION	RENOUVELLEMENT ou MODIFICATION
Date de passage au conseil d'UFR	4 Mai 2017	29 janvier 2019	
Date de passage du CFVU	3 Juillet 2017		
Date de passage au CA	6 juillet 2017		

Modalités d'accès au diplôme

Type de formation

Formation Initial

Formation Continue

Code NAF

Code NAF : 8542 Z

Code NSF : 128g (droit pénal)

Formacode : 13219 (droit pénal national)

Type de public (étudiant, salarié, demandeur d'emploi...)

Formation continue

Magistrats, avocats, fonctionnaires de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) et de l'Administration pénitentiaire (SPIP notamment).

Fonctionnaires de la Police nationale et militaires de la Gendarmerie nationale.

Médecins (notamment médecins légistes et psychiatres).

Psychologues.

Tout professionnel exerçant les fonctions d'expert près les juridictions de l'ordre judiciaire et susceptible d'exécuter sa mission en matière pénale.

Formation initiale

Tout étudiant, notamment en droit, en médecine et en sciences sociales, se destinant à l'une des professions mentionnées ci-dessus.

Pré requis nécessaire : aucun pré requis n'est exigé, l'objectif du diplôme étant précisément d'apporter aux étudiants et aux professionnels des enseignements d'ouverture à de nouvelles disciplines. Seul un diplôme de niveau Bac +2 est exigé.

Niveau d'entrée au diplôme

IV (Bac) III (Bac +2) II (Bac+4 ou 5) I (Bac+4 ou 5) Hors niveau

Niveau de sortie au diplôme

IV (Bac) III (Bac +2) II (Bac+4 ou 5) I (Bac+4 ou 5) Hors niveau

Cycle du diplôme

1^{er} cycle (Licence) 2^{ème} cycle (Master) 3^{ème} cycle (Doctorat) Hors niveau

Conditions d'admission

Capacité d'accueil (effectif maximum) : 40

Seuil d'ouverture (effectif minimum) : 25 (plusieurs simulations figurent en annexe au présent document)

Procédure de recrutement

Sélection sur dossier de candidature (lettre de motivation, CV et justification des conditions d'accès).

Composition de la commission de recrutement :

NOM et Fonction au sein de la commission	Université de rattachement	Statut	E-mail
Caroline DUPARC, co-responsable pédagogique	Université d'Angers	Maître de conférences - HDR	caroline_duparc@yahoo.fr
Lione ASCENSI, co-responsable pédagogique	Université d'Angers	Maître de conférences associé	lionel.ascensi@gmail.com

Le candidat effectuera sa candidature en ligne sur le site de l'Université d'Angers. Il sera sollicité de chaque candidat la production d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae et de la copie de ses diplômes.

Les candidatures seront transmises aux membres de la commission pédagogique de recrutement pour analyse de la demande. Les candidats seront ensuite informés de la décision de la commission par le service de la formation continue, s'agissant des professionnels en formation continue, ou par les services administratifs de la Faculté de droit, d'économie et de gestion s'agissant des étudiants en formation initiale.

Conditions de validation d'acquis : non accessible en VAE et non concerné par la VAPP.

Objectifs pédagogiques et professionnels de la formation

Objectif(s) du diplôme

Préciser les objectifs généraux que vous souhaitez atteindre par des verbes (savoir, classer, expliquer, connaître, mettre en place, réaliser...).

L'objectif du diplôme consiste à apporter à l'ensemble des professionnels susceptibles d'exercer leur activité en matière pénale, ainsi qu'aux étudiants se destinant à l'exercice de ces professions, une connaissance du phénomène criminel historique, juridique, psychiatrique, psychologique, médicale et scientifique, dans le but de mieux définir et comprendre ce phénomène, ainsi que les réponses que lui apporte le corps social.

Compétences visées par l'obtention du diplôme

Cette connaissance transversale du phénomène criminel apparaît en effet indispensable à l'exercice de l'ensemble des professions intervenant en matière pénale (magistrats, avocats, fonctionnaires de la protection de la jeunesse et de l'administration pénitentiaire, fonctionnaires de la police nationale et militaires de la gendarmerie nationale, médecins, psychologues, experts judiciaires...) pour leur permettre, d'une part, de situer leur action dans le cadre global de la réponse du corps social au phénomène criminel, d'autre part d'interagir avec les autres professionnels.

Métiers/Profils concernés par la formation

Magistrats, avocats, fonctionnaires de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) et de l'administration pénitentiaire (SPIP notamment).

Fonctionnaires de la police nationale et militaires de la gendarmerie nationale.

Médecins (notamment médecins légistes et psychiatres).

Psychologues.

Tout professionnel exerçant les fonctions d'expert près les juridictions de l'ordre judiciaire et susceptible d'exécuter sa mission en matière pénale.

Organisation de la formation

Durée totale de la formation (nombre d'heures en face à face) :

Enseignements théorique et pratique :

Stage : non concerné

Autres (simulation, e-learning...) : 150 heures de cours (CM) en e-learning.

Calendrier Universitaire :

Annuel : sur 1 année universitaire Pluriannuel : sur 2 années universitaires

Autre : précisez

Calendrier de la formation (début, fin, nombre de sessions...):

Les enseignements seront mis en ligne successivement de novembre à juin. L'apprenant aura accès aux cours lorsqu'il aura finalisé la lecture du cours précédent

Le séquençage de la formation est le suivant :

- La première séquence composée des modules 1, 2 et 5 sera mise en ligne en novembre.
- La deuxième séquence composée des modules 3 et 4 sera mise en ligne en janvier.
- La troisième séquence composée des modules 6, 7, 8 et 9 sera mise en ligne en mars.

PROGRAMME DETAILLE

Le DU repose sur 9 modules décomposés comme suit :

Module (N°Unité d'enseignement)	Compétences attendues	Contenus	Durée cours (h)	Intervenant et Co animation	Durée face à face	Horaires des cours
UE 1 – Histoire du droit pénal	Connaissance des différentes périodes de l'histoire du droit pénal et des principales doctrines pénales	1. Droit criminel ancien 2. Siècle des Lumières et la doctrine classique 3. Ecole positiviste	15	Joël HAUTEBERT	Sans objet	Sans objet
UE 2 – Droit pénal	Pour les non-juristes : connaissance des fondamentaux de droit pénal Pour les juristes : approfondissement des fondamentaux de droit pénal	1. 1. Droit pénal général 2. Procédure pénale <i>L'enseignement aura un contenu différent selon qu'il s'adressera à des juristes ou à des non-juristes.</i>	20	Lionel ASCENSI Thierry PHELIPPEAU	Sans objet	Sans objet
UE 3 – Droit de la peine	Connaissance des fondamentaux de droit de la peine	1. Notion de peine 2. Régime de la peine	15	Philippe PICARD + Intervenant en cours de définition	Sans objet	Sans objet
UE 4 – Droit pénal des mineurs	Connaissance des spécificités substantielles et formelles du droit pénal des mineurs	1. Règles de droit pénal spécifiques aux mineurs 2. Règles de procédure pénale spécifiques aux mineurs	15	Caroline DUPARC	Sans objet	Sans objet
UE 5 – Criminologie	Connaissance des fondamentaux de criminologie, et sensibilisation à des sujets plus spécifiques liés à la délinquance ou la justice et en rapport avec l'actualité	1. Enseignement général (introduction à la criminologie : notions de base et théories) 2. Enseignements thématiques (tels que l'anticipation du crime, la dépénalisation, la criminalité organisée, l'aide aux victimes)	25	Aline VIGNON-BARRAULT Vincent GUERIN Elliot LOUAN	Sans objet	Sans objet
UE 6 – Psychiatrie criminelle	Connaissance des fondamentaux de la psychiatrie criminelle	1. Histoire de la psychiatrie criminelle 2. Notions de base de la psychiatrie criminelle 3. Expertise psychiatrique 4. Psychiatrie en milieu carcéral	15	Bénédicte GOHIER	Sans objet	Sans objet
UE 7 – Psychologie criminelle	Connaissance des fondamentaux de la psychologie criminelle	1. Psychopathologie et clinique de la violence 2. Neuropsychologie et clinique de la violence 3. Psychologie des victimes de violence 4. Psychologie du témoignage 5. Expertise psychologique	15	Philippe ALLAIN Catherine POTARD	Sans objet	Sans objet
UE 8 – Médecine légale	Connaissance des principaux outils de la médecine légale	1. La levée de corps 2. L'autopsie médico-légale 3. Les blessures par instruments 4. Les blessures par arme à feu 5. La médecine légale du vivant (médecine légale traumatique et agressions sexuelles) 6. Les examens complémentaires (identification médico-légale, mort d'origine toxique, examens anatomo-pathologiques)	15	Clothilde ROUGE-MAILLARD	Sans objet	Sans objet
UE 9 – Police technique et scientifique (PTS)	Connaissance des différentes techniques criminalistiques	1. Gestion de la scène de crime 2. Empreintes génétiques 3. Traces papillaires 4. Balistique	15	Gendarmerie nationale IGNA Stéphane MALNOE	Sans objet	Sans objet
		Total	150			

MODELISATION APOGEE

DU Sciences criminelles																				
V.D.I. :																				
V.E.T. :																				
	Nature (DEVE)	Charges enseignements							Coef.	Session 1					Session 2					Remarques
		CM	Vol/Etud	Participe aux Charges	Mutualisé		Co animé	Nature		Durée	Coef.	CT		CC						
					O / N	Avec						Nature	Durée	Coef.	Report					
MATI BLOC MODU	Nbre heures	Total	O / N	O / N	Si oui avec quelle formation	Non ou Nbre d'intervenants	ECR (écrit) ORA (Oral)													
UE 1 Histoire du droit pénal - 15h	MOD	15	15	O	N		1	1	ECR		1			ECR		1		Module acquis 2 ans. La moyenne des modules (1 à 9) compte pour 50% de la note finale		
UE 2 Droit pénal - 20h	MOD	20	20	O	N		2	1	ECR		1			ECR		1		Module acquis 2 ans. La moyenne des modules (1 à 9) compte pour 50% de la note finale		
UE 3 Droit de la peine - 15h	MOD	15	15	O	N		2	1	ECR		1			ECR		1		Module acquis 2 ans. La moyenne des modules (1 à 9) compte pour 50% de la note finale		
UE 4 Droit pénal des mineurs - 15h	MOD	15	15	O	N		1	1	ECR		1			ECR		1		Module acquis 2 ans. La moyenne des modules (1 à 9) compte pour 50% de la note finale		
UE 5 Criminologie - 25h	MOD	25	25	O	N		3	1	ECR		1			ECR		1		Module acquis 2 ans. La moyenne des modules (1 à 9) compte pour 50% de la note finale		
UE 6 Psychiatrie criminelle - 15h	MOD	15	15	O	N		1	1	ECR		1			ECR		1		Module acquis 2 ans. La moyenne des modules (1 à 9) compte pour 50% de la note finale		
UE 7 Psychologie criminelle	MOD	15	15	O	N		2	1	ECR		1			ECR		1		Module acquis 2 ans. La moyenne des modules (1 à 9) compte pour 50% de la note finale		
UE 8 Médecine légale - 15h	MOD	15	15	O	N		1	1	ECR		1			ECR		1		Module acquis 2 ans. La moyenne des modules (1 à 9) compte pour 50% de la note finale		
UE 9 Police technique et scientifique (PTS) - 15h	MOD	15	15	O	N		3	1	ECR		1			ECR		1		Module acquis 2 ans. La moyenne des modules (1 à 9) compte pour 50% de la note finale		
mémoire	MOD			N	N			1	ECR		1			ECR		1		note du mémoire compte pour 50% de la note finale		

Ce rattrapage portera sur les unités où la moyenne n'aura pas été atteinte.
Si après la session de rattrapage la moyenne n'est toujours pas atteinte, les étudiants pourront redoubler et conserveront le bénéfice des modules où ils auront obtenu la moyenne

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Les intervenants doivent et joindre leur CV précisant leur expérience sur le thème de la formation
Préciser le rôle du conseil pédagogique et le nombre de réunions prévues annuellement

Responsables pédagogiques : (Le responsable pédagogique est impérativement un enseignant universitaire ou hospitalo-universitaire.)

NOM	UFR de rattachement	Statut	Téléphone	Email
Caroline DUPARC	Faculté de droit, d'économie et de gestion	Maître de conférences - HDR	06.74.19.30.44	caroline_duparc@yahoo.fr
Lionel ASCENSI	Faculté de droit, d'économie et de gestion	Magistrat (conseiller référendaire à la Cour de cassation) et Maître de conférences associé	06.60.04.95.33	lionel.ascensi@gmail.com

MODULES	Nom	Prénom	Heures /UE	Fonction/Titre/Organisme/Etablissement
UE 1 - Histoire du droit pénal / 15h	HAUTEBERT	Joël	15h	Professeur - DEG
UE 2 - Droit pénal / 20h	PHELIPPEAU	Thierry	10h	Magistrat - CA Poitiers
	ASCENSI	Lionel	10h	Magistrat - Maître de conf. Associé DEG
UE 3 - Droit de la peine / 15h	a définir		7,5h	
	DUPARC	Caroline	7,5h	MCF HDR - DEG
UE 4 - Droit pénal des mineurs / 15h	ROUSSEL	Gildas	15h	MCF HDR - Université de Bretagne Occidentale
UE 5 - Criminologie / 25h	LOUAN	Elliot	5h	Conseiller Pénitentiaire Insertion et Probation - SPIP 56
	GUERIN	Vincent	5h	
	VIGNON-BARRAULT	Aline	15h	Professeur - DEG
UE 6 - Psychiatrie criminelle / 15h	BARRE	Carole	7,5h	Psychiatre - CHU
	ORSAT	Manuel	7,5h	Psychiatre - CHU
UE 7 - Psychologie criminelle / 15h	POTARD	Catherine	7,5h	MCF psychologie - UA
	ALLAIN	Philippe	7,5h	PR en psychologie - UA
UE 8 - Médecine légale / 15h	MALBRANQUE	Stéphane	1h	Médecine légale CHU - Expert près la Cour de cassation
	GAULIER	Jean-Michel	3h	Toxicologiste CHR Lille/Expert judiciaire
	TRIAU	Stéphane	1h	Anatomo-cyto-pathologiste
	ROUGE-MAILLART	Clotilde	10h	Professeur - Médecine légale CHU
UE 9 - Police technique et scientifique / 15h	LE PAJOLEC	Marie-Gaëlle	6h	IGNA (Institut génétique Nantes Atlantique)
	LE GUINER	Soizic		IGNA
	MALNOE	Stéphane	3h	Expert près la Cour d'appel d'Angers
	MALBRANQUE	Stéphane	6h	Médecine légale CHU - Expert près la Cour de cassation

25 h eq. TD seront rajoutées pour la responsabilité pédagogique partagée entre les deux co-responsables.

SCÉNARIO PÉDAGOGIQUE

*Préciser l'organisation des modules, les méthodes et outils pédagogiques utilisés lors de ce dispositif.
Pour les stages, précisez les lieux « agréés » s'il y en a.*

L'enseignement aura entièrement lieu en la forme de l'e-learning.

Les unités seront successivement mises en ligne entre **novembre** et juin. L'apprenant aura accès aux cours lorsqu'il aura finalisé la lecture du cours précédent.

MODALITES DE CONTRÔLE DES COMPETENCES et DE VALIDATION

I CONTRÔLE DES COMPETENCES (DESCRIPTION)

Le contrôle des connaissances s'opère sous 2 formes

1/ Un examen de type QCM sera organisé à la fin de chaque module sous la responsabilité de l'intervenant. Chaque QCM devra être réalisé par le stagiaire au regard des dates butoirs énoncées.

La forme de cette évaluation sera un QCM chronométré qui ne permettra pas aux évalués d'aller à la recherche d'information durant l'évaluation. Chaque réponse sera enregistrée et le stagiaire ne pourra pas revenir en arrière. Toutefois il sera permis de quitter le QCM et revenir plus tard pour les questions suivantes.

La réponse aux QCM d'une séquence permettra de passer à la séquence suivante et ceci quelle que soit les résultats obtenus.

Chaque module étant affecté d'un coefficient identique. La moyenne des notes de chaque module correspondra à 50% de la note finale.

2/ S'y ajoute la rédaction d'un mémoire sur un thème intéressant les sciences criminelles sous la direction d'un ou de deux membres de l'équipe pédagogique. Ce mémoire sera à déposer en septembre et sera étudié par le (ou les) directeur(s) du mémoire. La note sera validée par un jury composé du (ou des) directeur(s) du mémoire et de l'un des deux responsables de la formation, outre la présence d'un autre intervenant.

La note du mémoire comptera pour 50% de la note finale

Module	Coef	Critères d'évaluation (oral écrit, rapport...)	Modalités de validation (CC, CT)
UE 1 à UE 9	1	Ecrit	CT
Mémoire	1	Mémoire sur un thème intéressant au choix un ou plusieurs thèmes touchant à l'une des UE	CT

Les stagiaires au module devront suivre les cours et passer le QCM final du / des module/s concernés. Il bénéficiera d'une attestation de suivi de formation et pourra capitaliser sa note pour l'obtention ultérieure du DU.

Pour bénéficier de cette capitalisation de note le stagiaire devra s'inscrire au DU complet dans les deux années suivantes.

Jury de mémoire :

NOM Fonction au sein de cette commission	Université de rattachement	Statut	E mail
Directeur(s) du mémoire	Université d'Angers		
Un des deux responsables de la formation	Université d'Angers	Voir supra	Voir supra
Autre intervenant	Université d'Angers		

Tutorat : non concerné

I CONDITIONS DE VALIDATION (DE DELIVRANCE DU DIPLOME)

Pour être déclaré admis au DU, il faut avoir obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20.

I COMPOSITION DU JURY DE DELIBERATION :

Pour information : Composition du jury de l'examen

Seuls peuvent participer aux jurys et être présents aux délibérations des enseignants chercheurs, des enseignants, des chercheurs, et des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés des enseignements.

NOM Fonction au sein de cette commission	Université de rattachement	Statut	E mail
Caroline DUPARC, co-responsable pédagogique	Université d'Angers	Maître de conférences HDR	caroline_duparc@yahoo.fr
Lionel ASCENSI, co-responsable pédagogique	Université d'Angers	Maître de conférences associé	Lionel.ascensi@gmail.com
Autre intervenant			

I SECONDE SESSION ET REDOUBLEMENT

Préciser s'il y a possibilité d'une seconde session ou d'un redoublement et les conditions (période, cadre, tarif)

Il sera organisé une session de rattrapage en septembre, après la publication des résultats de la première session. Ce rattrapage portera sur les unités où la moyenne n'aura pas été atteinte.

Si après la session de rattrapage la moyenne n'est toujours pas atteinte, les étudiants pourront redoubler et conserveront le bénéfice des modules où ils auront obtenu la moyenne.

Validation Développement Professionnel Continu (DPC) Non concerne

DU Complet Oui Non

Chaque UE/module correspond a un programme DPC : Oui Non

Inscription au RNCP

Oui Non En cours

Tarif

Tarif de la formation (Hors Droits universitaires)

Un tarif par heure est proposé en cas d'acquisition possible et indépendante de modules

Formation initiale : tarif Licence ou double inscription : 250 euros

Formation continue : Financement individuel : 1.500 euros

Financement par un organisme tiers (Plan de formation, CIF...) : 3.500 euros

Tarif au module :

Formation initiale : 40€

Formation continue : 500€ (quel que soit le statut du stagiaire et le mode de financement)

Coût total prévisionnel de la formation : 21.283 euros

Voir en Annexe budget prévisionnel

BUDGET PRÉVISIONNEL

Le budget prévisionnel figure en annexe.

Marketing/Communication/Commercialisation

Précisez comment l'information de l'existence de ce nouveau diplôme sera réalisée auprès des cibles visées mentionnées dans cette maquette.

Merci de réfléchir d'ores et déjà à vos propres réseaux qui seront à solliciter en lien avec votre DU ainsi que les contacts à activer

Choix d'une ou plusieurs photos sur Fotolia pour illustrer votre diplôme sur les différents supports de communication (plaquette, encart, page web...)

Indiquer dans le tableau Excel joint (fichier « contenu_programme_intervenants_themesweb ») les thèmes à renseigner pour votre diplôme pour le référencement sur notre site web.

Quelques pistes à approfondir avec le service relation-client de la DFC (Bénédicte FERRA Y CASTELL et Francette GUILLEMIN). Un RDV sera calé une fois le projet validé par les instances universitaires.

FICHE D'ÉVALUATION DE LA FORMATION PAR LES STAGIAIRES

Formation : _____

Complète

Modulaire

Nom :

Une seule réponse possible.

-- : Très insatisfait

- : Plutôt insatisfait

+ : Plutôt satisfait

++ : Très satisfait

ASPECT ORGANISATIONNEL	--	-	+	++
Suivi administratif				
Accueil et informations				
Environnement de la formation (locaux, matériel à disposition...)				
Durée de la formation				
Calendrier (rythme) de la formation				
ASPECTS PEDAGOGIQUES	--	-	+	++
Atteinte des objectifs annoncés				
Apports (démarche, méthodologie...)				
Outils et supports pédagogiques				
Animation pédagogique				
Echanges avec les enseignants / intervenants				
Dynamique de groupe et interaction entre les participants				
Transférabilité des compétences acquises dans la pratique professionnelle				
APPRECIATION GLOBALE DE LA FORMATION	--	-	+	++
AVEZ-VOUS DES REMARQUES OU DES SOUHAITS À FORMULER SUITE A CETTE FORMATION ? (Points forts, points faibles, attentes concernant les enseignements, améliorations, suggestions ...).				

Annexe BUDGET PRÉVISIONNEL

Une simulation budgétaire, intégrant une option de tarification (l'option 1 a été retenue), a été élaborée en concertation avec les services administratifs de l'Université d'Angers (UA) et ceux de la Faculté de droit,

d'économie et de gestion (DEG), en procédant à la ventilation des recettes et des dépenses prévisionnelles entre l'une et l'autre.

DU EN SCIENCES CRIMINELLES | Budget prévisionnel 2017/2018 (en €)

	DEPENSES PREVISIONNELLES				RECETTES PREVISIONNELLES			
	nb. heures CM	nb. heures TD	nb. heures An TD	TOTAL €	nbre étudiants	coût facturé	TOTAL €	
Masse salariale								
Responsabilité pédagogique enseignants					Option 1 hors droits universitaires			
Enseignants titulaires		25	25	1 087,00 €	Etudiants	22	250 €	5 500,00 €
Sous-total	0	25	25	1 087,00 €	Professionnels sans financement	4	1 500 €	6 000,00 €
Enseignement UA					Professionnels avec financement	5	3 500 €	17 500,00 €
Enseignants: heures complémentaires titulaires		158	157,5	6 848,10 €	TOTAL option 1	31		29 000,00 €
Salarié secteur privé: heures de vacation		60	67,5	3 969,00 €				BENEFICE UA
Sous-total	0	203	202,5	10 817,10 €				7 717 €
cout surveillance examen						43,48 €		
surveillants	10	2	20	304,20 €				
Sous-total	10	2	20	304,20 €				
LAB UA				800,00 €				
Administratif								
10 % d'un agent en scolarité (TECH)				4 825,00 €				
TOTAL MASSE SALARIALE				17 833,30 €				
Fonctionnement								
Achat, fourniture et matériaux + frais structure)	450 €				Etudiants	22	689,10 €	15 160,20 €
Reprographie / Documentation	400,00 €				Professionnels sans financements	4	789,10 €	3 156,40 €
Déplacement, missions, réception	#####				Professionnels avec financement	10	1 289,10 €	12 891,00 €
Frais postaux	100,00 €				TOTAL option 2	36		31 207,60 €
TOTAL FONCTIONNEMENT				3 450 €				BENEFICE UA
TOTAL PREVISIONNEL DES DEPENSES				21 283 €				9 924 €

Grille de lecture :

Equilibre à l'échelle de l'UA :

Dépenses prévisionnelles : 21 283 €

Recettes | 2 options de tarification (à définir) en fonction des profils dont :

1 - 31 étudiants avec bénéfice prév. associé de 7 717 €

2 - 36 étudiants (tarifs modèle DIU) avec bénéfice prév. associé de 9 924 €

	DEPENSES PREVISIONNELLES DEG				RECETTES PREVISIONNELLES DEG			
	nb. heures CM	nb. heures TD	nb. heures	TOTAL €	Option 1 hors droits universitaires	nbre étudiants	coût facturé	TOTAL €
Masse salariale								
Responsabilité pédagogique enseignants					Option 1 hors droits universitaires			
Enseignants titulaires		25	25	1 087,00 €	Etudiants	17	250 €	4 250,00 €
Sous-total	0	25	25	1 087,00 €	Professionnels sans financement	3	1 500 €	4 500,00 €
Enseignement UA					Professionnels avec financement	4	3 500 €	14 000,00 €
Enseignants: heures complémentaires titulaires		158	157,5	6 848,10 €	TOTAL option 1	24		22 750,00 €
Salarié secteur privé: heures de vacation		60	67,5	3 969,00 €	dont droits universitaires			-3 244,00 €
Sous-total	0	203	202,5	10 817,10 €	Prélèvement DFC (20 %)			-3 722,00 €
cout surveillance examen					SOLDE NET RECETTES DFC			15 784,00 €
surveillants	10	2	20	304,20 €				BENEFICE DEG
LAB UA (payé en central)				-800,00 €				126 €
Administratif (payé en central)				-4 825,00 €				
10 % d'un agent en scolarité (TECH)								
TOTAL MASSE SALARIALE				12 208,30 €				
Fonctionnement								
Achat, fourniture et matériaux + frais structure)	450 €				Etudiants	22	689,10 €	5 160,20 €
Reprographie / Documentation	400,00 €				Professionnels sans financements	3	789,10 €	2 367,30 €
Déplacement, missions, réception	#####				Professionnels avec financement	5	1 289,10 €	6 445,50 €
Frais postaux	100,00 €				TOTAL option 2	30		23 973,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT				3 450 €	dont droits universitaires			-4 076,00 €
TOTAL PREVISIONNEL DES DEPENSES (*)				15 658,30 €	Prélèvement DFC (20 %)			-3 703,00 €
					SOLDE NET RECETTES DFC			16 194,00 €
								BENEFICE DEG
								536 €

Equilibre à l'échelle de la Faculté :

Dépenses prévisionnelles : 15 658,30 €

Recettes | 2 options de tarification (à définir) en fonction des profils dont :

1 - 24 étudiants avec bénéfice prév. associé de 126 €

2 - 30 étudiants (tarifs modèle DIU) avec bénéfice prév. associé de 536 €

(*) certaines dépenses sont financées en central et non par la Faculté

Budget DU actualisé en janvier 2019

A Noter les modifications suivantes par rapport au prévisionnel :

- Disparition des heures de surveillance examens

- Ajout des heures de correction mémoire : 43 mémoires (86h) à corriger répartis sur les deux enseignants responsables pédagogiques.
- Modification du nombre de stagiaires par rapport au prévisionnel

DU EN SCIENCES CRIMINELLES | Budget reel 2018/2019 (en €)

Budget UA	DEPENSES PREVISIONNELLES				RECETTES PREVISIONNELLES			
	nb. heures CM	nb. heures TD	nb. heures ég.TD	TOTAL €		nbre étudiants	coût facturé hors droits universitaires	TOTAL €
Masse salariale								
Responsabilité pédagogique enseignants								
Enseignants titulaires		25	25	1 087,00 €	Etudiants	32	250 €	8 000,00 €
Sous-total	0	25	25	1 087,00 €	Professionnels sans financement	9	1 500 €	13 500,00 €
Enseignement UA					Professionnels avec financement	2	3 500 €	7 000,00 €
maîtres:heures complémentaires titulaires			146,25	6 358,95 €	TOTAL option 1	43		28 500,00 €
Salarié secteur privé: heures de vacation			78,75	4 669,09 €				
Sous-total	0	203	202,5	11 028,04 €				
correction mémoire						43,48 €		
surveillants			86	4 079,00 €				
Sous-total			86	4 079,00 €				
LAB UA								
Administratif				800,00 €				
10 % d'un agent en scolarité (TECH)				4 825,00 €				
TOTAL MASSE SALARIALE				21 819,04 €				
Fonctionnement								
Achat, fourniture et matériaux + frais structure)	450 €							
Reprographie / Documentation	400,00 €							
Déplacement, missions, réception	2 500,00 €							
Frais postaux	100,00 €							
TOTAL FONCTIONNEMENT				3 450 €				
AL PREVISIONNEL DES DEPENSES				25 269 €				

BENEFICE UA
3 231 €

Budget FACULTE DEG	DEPENSES PREVISIONNELLES DEG				RECETTES PREVISIONNELLES DEG			
	nb. heures CM	nb. heures TD	nb. heures ég.TD	TOTAL €		nbre étudiants	coût facturé hors droits universitaires	TOTAL €
Masse salariale								
Responsabilité pédagogique enseignants								
Enseignants titulaires		25	25	1 087,00 €	Etudiants	32	250 €	8 000,00 €
Sous-total	0	25	25	1 087,00 €	Professionnels sans financement	9	1 500 €	13 500,00 €
Enseignement UA					Professionnels avec financement	2	3 500 €	7 000,00 €
maîtres:heures complémentaires titulaires			157,5	6 848,10 €	TOTAL option 1	43		28 500,00 €
Salarié secteur privé: heures de vacation			67,5	4 002,08 €	dont droits universitaires			
Sous-total	0	203	202,5	10 850,18 €	Prélèvement DFC (20 %)			-3 722,00 €
cout surveillance examen					SOLDE NET RECETTES DFC			24 778,00 €
surveillants			86	4 079,00 €				
LAB UA (payé en central)				800,00 €				
Administratif (payé en central)				4 825,00 €				
10 % d'un agent en scolarité (TECH)								
TOTAL MASSE SALARIALE				16 016,18 €				
Fonctionnement								
Achat, fourniture et matériaux + frais structure)	450 €							
Reprographie / Documentation	400,00 €							
Déplacement, missions, réception	2 500,00 €							
Frais postaux	100,00 €							
TOTAL FONCTIONNEMENT				3 450 €				
PREVISIONNEL DES DEPENSES (*)				19 466,18 €				

BENEFICE DEG
5 312 €

(*) certaines dépenses sont financées en central et non par la Faculté